



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 30/09/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 septembre 2013**  
**D-2013/495**

***Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).*

**Excusés :**

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

**Archives municipales. Convention de partenariat  
avec la société de production audiovisuelle 'Les  
productions de la Lanterne'. Signature. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance, estimés à plus de 150000 documents, permettant de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans le cadre de son projet de film documentaire intitulé « Les Frères Pereire, le roman d'un capitalisme heureux », la société «Les Productions de la Lanterne » a eu connaissance de documents qu'elle souhaite utiliser sur la carrière remarquable d'Emile (1800-1875) et Isaac (1806-1880) Pereire, nés à Bordeaux, auxquels on doit notamment la ligne de chemin de fer de Bordeaux à Bayonne et la construction de la Ville d'Hiver à Arcachon.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour le patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention fixant les conditions d'utilisation des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, par la société «Les Productions de la Lanterne».

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dominique DUCASSOU**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) ET  
LA SOCIETE « LES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La société «Les Productions de la Lanterne», SARL au capital de .... .. euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le n° ..... dont le siège social se trouve 8 avenue de la Porte de Montrouge 75014 PARIS, représentée par Monsieur .....en sa qualité de.....

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**

Les Archives Municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance (plus de 150 000 documents) permettant de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVIe siècle.

La société «Les Productions de la Lanterne » a eu connaissance de ces documents qu'elle souhaite exploiter dans le cadre du tournage du film documentaire intitulé « Les Frères Péreire, le roman d'un capitalisme heureux ».

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour le patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention fixant les conditions d'utilisation des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, par la société «Les Productions de la Lanterne».

**ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE LES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE**

La société «Les Productions de la Lanterne » ne pourra utiliser que les images expressément autorisées et uniquement pour le documentaire «Les Frères Pereire, le roman d'un capitalisme heureux». Ce droit est personnel et incessible.

La société «Les Productions de la Lanterne» prend à sa charge tous les frais techniques de reproduction précités et s'engage à :

